

Enregistrement et contrôle des voyageurs résidant dans un service d'hébergement touristique

N° d'entreprise du fournisseur d'hébergement

Un numéro par location - tous les voyageurs doivent être enregistrés



Numéro d'ordre	Date d'arrivée	Date de départ
1	18-12-20	

Numérotation **unique** (= propre à chaque location) et **continue** (= ordre chronologique des locations)

À compléter dans les **24H** après le **départ** des locataires.

Nom	Prénom	N° Registre National	Lieu et date de naissance	Nationalité	N° de doc. d'identité
DUPONT	Georges	89-04-27.123.34			
GARCIA	Joséphine	90-12-03.123.45			
ICANOVA	Maria		Rome, 13/12/1978	Italienne	123.456.790
Nom et prénom des enfants mineurs					
DUPONT	Jacques				
DUPONT	Marie				

i **INFO** : Les données enregistrées doivent être conservées par le fournisseur d'hébergement pendant 7 ans après le départ du voyageur. À l'expiration de ce délai, elles doivent être détruites (A.R. du 27/04/2007).

Ces informations ne sont **pas nécessaires** SI document **d'identité** présenté a été **délivré** ou **fourni** par les **autorités belges**